



Comité Départemental
de Badminton



SoliBad +2BAD

CHAMPIONNAT MIXTE D'ILLE-ET-VILAINE

RÈGLEMENT Saison

2026-2027



Comité Départemental
de Badminton



1. CONDITIONS DE PARTICIPATION
2. COMPOSITION DES ÉQUIPES
3. STRUCTURE DU CHAMPIONNAT
4. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT
5. DÉROULEMENT DES RENCONTRES
6. TRANSMISSION DES RESULTATS
7. CLASSEMENT DES EQUIPES
8. REGULATION DES MONTEES ET DES DESCENTES
9. FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES
10. CONCLUSION
11. ANNEXE MONTEES DESCENTES

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 Le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine organise un championnat Interclubs Départemental Mixte. Tous les clubs du 35, affiliés à la Fédération Française de Badminton, peuvent y inscrire une ou plusieurs équipes.

1.2 Les modalités d'inscription des équipes changent pour cette saison 2026/2027 : les inscriptions sont à effectuer par les clubs directement sur BadNet (plus de fiche d'inscription à envoyer au Comité). Notice explicative lien

1.3 Pour participer à ce championnat chaque équipe doit être inscrite, au plus tard, le dimanche 4 octobre 2026 et avoir acquitté les frais de participation (60€), au plus tard, le vendredi 16 octobre. Frais d'inscription à régler par virement au Comité, en veillant à **bien préciser dans le libellé du virement : club – typeIC – équipes_payées.**

Ex : Pour 3 équipes de Janzé, « VJB35 – ICMX – D2_D3_D5 ».

Pour rappel les différents types d'IC : ICMX (mixte), ICH (Hommes), ICVET (vétérans), ICF (Femmes), CORPOMX et CORPOH.

Pour toute autre modalité de paiement contacter le Comité : contact@comite35badminton.fr.

1.4 L'équipe dont la cotisation n'est pas réglée se verra sanctionnée d'un point par journée jouée par rencontre. Ex 1ere journée -1 point, 3eme journée - 3 points.

Article 2 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

2.1 Chaque équipe sera composée de joueuses et joueurs uniquement licenciés dans le club et titulaires d'une licence compétition. Le joueur doit être licencié (licence demandée et validée par la ligue). Les joueurs étant dans la liste en attente de paiement à la ligue ne pourront pas jouer tant que la ligue n'a pas validé le règlement.

2.2 Seuls sont autorisés à participer, les joueurs de la catégorie « Senior » et « Vétéran » ainsi que les catégories : « Junior », « Cadet ».

2.3 Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

2.4 Les joueurs mutés : lors d'une rencontre, une équipe ne peut faire participer plus de 3 joueurs mutés.

Article 3 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

3.1 Le championnat sera constitué de six divisions :

- une Pré-Régionale (PR) : 6 équipes en matchs aller-retour
- D1 : 2 poules de 12 en matchs allers
- D2 : 3 poules de 12 en matchs allers
- D3 : 3 poules de 12 en matchs allers
- D4 : 3 poules de 12 en matchs allers
- D5 : à définir en fonction du nombre d'équipes inscrites

3.2 *Chaque association participant à un championnat interclubs, quelle que soit la division concernée, s'engage à licencier 100% de ses adhérents avant la première journée de la saison en cours.*

En cas de non-respect de cette obligation, et conformément aux dispositions prévues à l'article 2.1.6 des statuts de la FFBaD, le club en infraction pourra faire l'objet, ainsi que ses dirigeants, d'une sanction dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

3.3 Composition de la PR :

- dans cette poule pas plus de 2 équipes ne pouvant accéder à la R3 pourront être présentes
- les clubs ayant plusieurs entités (FIB, BCPF...) ne pourront avoir qu'une seule équipe inscrite sous le nom du club (l'entité ne serait pas indiquée).

3.4 Un club ne peut avoir plus d'une équipe par poule, excepté en D5, où il est encore possible d'avoir au maximum 2 équipes du même club dans la même poule si ce club inscrit plus d'équipes que le nombre de poules. Mais dans ce dernier cas, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe et ces 2 équipes se rencontrent systématiquement lors de la première journée.

3.5 Dans une même poule où 2 entités du même club évoluent, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe (ex. FIB, BCPF, ...). De même, pour raison d'équité sportive, chaque joueur du FIB ou du BCPF ne pourra jouer que pour une structure spécifique, la première rencontre jouée indiquera l'attachement du joueur à la structure.

Ex : Un joueur du FIB jouant la première rencontre pour une équipe d'IC pacéenne, ne pourra jouer / dépanner que sur la structure FIB Pacé.

3.6 Une équipe qui n'a pas participé au championnat de l'année précédente, sera placée dans la division la plus basse lors de son inscription ou de sa réinscription.

3.7 Une équipe qui s'inscrira après le délai fixé par la commission championnat interclubs sera systématiquement inscrite dans la division la plus basse.



Comité Départemental
de Badminton



- 3.8 Un club ayant plusieurs équipes engagées en championnat, mais qui pour des raisons sportives ne peut engager l'équipe évoluant dans la division la plus haute, devra :
- s'acquitter des droits d'inscription de toutes les équipes,
 - déclarer l'équipe évoluant dans la division la plus haute « forfait », ce qui entraînera son classement en dernier de sa poule et disparition l'année suivante,
 - ne pas engager plus d'équipes que lors de la saison précédente,
 - les joueurs et joueuses ayant participé au championnat la saison précédente avec l'équipe non engagée et ayant un classement compris entre N1 et D8 (au premier jeudi du mois de septembre) pour la nouvelle saison ne pourront faire qu'un seul match par journée s'ils descendent de plus d'une division.

Article 4 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

4.1 Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division ou de sa poule.

4.2 Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de « *journée* ».

4.3 Les clubs qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre et reprendre contact pour confirmation 8 jours avant la première date prévue. Précisez également le protocole sanitaire mis en place dans votre salle en fonction de la décision de la Mairie, accès ou non aux vestiaires et aux douches, possibilité de partager le pot de fin de rencontre ou non.

Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit obligatoirement envoyer par mail au responsable de la division les dates et le lieu qu'il a proposés au capitaine de l'équipe adverse et reconfirmer le jour de la rencontre par mail.

4.4 Deux dates minimums doivent être proposées avec, si possible, 2 jours non identiques.

4.5 Une rencontre ne pourra sortir de la « journée » qu'avec l'accord du responsable du championnat. La rencontre devra obligatoirement se jouer lors de la première semaine de la journée suivante. Les 2 équipes ne pourront en aucun cas reporter la rencontre de la journée suivante (ex : 2 équipes reportent la J3, donc ils joueront dans la première semaine de la J4 et ne pourront pas reporter leur rencontre respective de la J4).

Aucun report ne sera autorisé lors de la dernière journée de championnat.

4.6 Pour les divisions 2, 3, 4 et 5, la répartition se fera en tenant compte de la situation géographique du club dans la mesure du possible.

4.7 Le capitaine de l'équipe devra inscrire dans BadNet la liste de ses joueuses et joueurs avant la rencontre. Pour aider le capitaine un mode d'emploi est disponible sur https://drive.google.com/file/d/1lwMlwP2zrmLJL4_HA4cfJ-r3qYPscB-p/view?usp=sharing



Article 5 : DÉROULEMENT DES RENCONTRES

5.1 En **D1, D2, D3 et D4**, chaque rencontre entre 2 équipes les opposera sur huit matchs dans les 5 disciplines, suivant la répartition :

- 2 matchs en simple homme – (SH),
- 2 matchs en simple dame – (SD),
- 1 match en double homme – (DH),
- 1 match en double dame – (DD),
- 2 matchs en double mixte – (DM). (Attention au chapitre 5.4)

NOUVEAU SCORING : les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points (pause de 1 minute à 8 points). En cas d'égalité à 14/14, pour gagner le set, il faudra 2 points d'écart ou bien être la première à atteindre 21 points.

5.1.1 Lors de la saison régulière en D3 et D4 une équipe peut faire jouer 3 matchs à une fille aux conditions suivantes :

- a) le club doit licencier tous ses adhérents auprès de la FFBAD
- b) n'avoir que 2 filles présentes lors de la rencontre
- c) chaque fille doit disputer obligatoirement 1 SD, 1DD et 1DM
- d) pas plus de la moitié des journées de la poule (exemple : poule de 11 équipes, donc 10 rencontres soit 5 fois)
- e) lors des 2 dernières journées d'interclubs, une fille n'a pas le droit de faire 3 matchs
- f) il est impératif de prévenir le capitaine adverse avant la rencontre

Si les points A, B, C, D et E ne sont pas respectés, le DD sera perdu par WO (15/0-15/0) sans point de pénalité

5.2 Particularité : en **D5**, chaque rencontre entre 2 équipes les opposera sur 7 matchs également dans les 5 disciplines mais avec seulement 1 simple dame suivant la répartition :

- 2 matchs en simple homme – (SH),
- 1 match en simple dame – (SD),
- 1 match en double homme – (DH),
- 1 match en double dame – (DD),
- 2 matchs en double mixte – (DM)
- possibilité de jouer avec 2 filles (se référer à l'article 5.1.1 sauf point C.)

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points en tie-break.

5.3 Le capitaine doit fournir la composition complète de son équipe avant le début de la rencontre, via BadNet.

- Toute équipe présentant un ou plusieurs matchs forfaits non annoncés 48h avant la rencontre, ne pourra pas contester la modification de l'équipe adverse au dernier moment.
- L'ordre des matchs est déterminé par le Juge-arbitre ou par les 2 capitaines s'il n'y a pas de Juge-arbitre.

5.4 L'ordre dans lequel les joueurs et joueuses sont placés en simple doit obligatoirement respecter leur cote. La cote prise en compte est celle du jeudi précédant le 1^{er} jour de la journée (site de référence : poona.ffbad.org) (pour la totalité de la journée, c'est à dire sur les 2 semaines). Il en est de même pour l'**ordre des doubles mixtes** : il faut absolument respecter « la moyenne » des cotes.

Ex : si un double mixte a une cote de 1200 et l'autre double mixte a une cote de 1150, alors celui dont la cote est de 1200 doit obligatoirement faire le double mixte **1**.

5.5 Un même joueur ou joueuse d'une équipe :

5.5.1 Ne peut jouer que dans un seul IC le même soir (Alignement sur le règlement fédéral).

5.5.2 Ne peut pas jouer dans une autre équipe mixte, pour une même « journée » de championnat départemental.

5.5.3 Ne peut jouer pour le compte de la J1 nationale ou régionale et la J1 départementale sauf si les J2 nationale et régionale ont lieu avant le début de la J1 départementale.

5.5.4 Ne peut pas disputer lors d'une même rencontre, ni plus de 2 matchs, ni 2 matchs d'une même discipline. Toutefois, une exception peut être faite pour les joueuses en se référant aux articles 5.1.1 et 5.2.

5.5.5 Ne pourra pas redescendre dans une division inférieure ou jouer dans une autre équipe de son club évoluant dans la même division au sein d'une autre poule dès qu'il a fait une journée dans une division des championnats départemental, régional et national. Un joueur peut tout de même remplacer un joueur (blessé ou absent) d'une équipe de division supérieure mais uniquement sur demande faite auprès du responsable de la poule avant ou dans les 48 heures maximum après la rencontre et ce seulement 1 fois.

5.5.6 Se déplaçant avec une équipe évoluant en nationale ou en régionale en tant que remplaçant, et remplaçant un titulaire sur blessure, devra le signaler avant la rencontre de départementale au responsable de la poule.

5.6 Forfait sur un match : si un match doit être forfait, c'est obligatoirement le double dame ou le double homme sauf pour la D5 où cela peut être le mixte 2 (cas de 2 filles art 4-2) ou le double homme

5.6.1 Forfait sur plusieurs matchs : si 2 joueurs manquants du même sexe, ce sont le double homme ou double dame, le mixte 2 et le simple homme 2 ou simple dame 2 qui doivent être forfaits. Pour la D5, idem pour les hommes mais pour les femmes ce seront le double dame et le mixte 2.

5.7 A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Bien préciser sur BadNet « **ABANDON** » sous le score.

- 5.8 Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur ou joueuse, par un ou une autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon à condition que le joueur n'ait pas commencé son match et que le remplaçant n'ait pas une meilleure cote. Dans le cas où le remplaçant a une moins bonne cote, l'ordre des simples ou des mixtes pourra s'en trouver inversé. Bien préciser sur BadNet les noms du remplaçant et du remplacé.
- 5.9 L'heure du début de la rencontre ne doit pas dépasser 21h00. Si une rencontre débute après 21h00, l'équipe fautive se verra retirer 1 point sur la rencontre.
- dérogation est faite pour les clubs dont la salle n'est disponible qu'à partir de 21 heures. Le club doit faire cette demande au moment de l'inscription de ou des équipe(s). Dans ce cas, la rencontre doit débuter avant 21h15
 - un joueur arrivant après 21 h00, ou 21 h 15 si dérogation, ne pourra disputer qu'un seul match lors de la rencontre
- 5.10 Modalité d'accueil de la salle pour jouer la rencontre :
- 5.10.1 Le club qui reçoit doit avoir à minima deux terrains libres pour accueillir la rencontre.**
- 5.10.2 Le club qui accueille se doit de vérifier l'état de sa salle le jour de la rencontre et de prévenir au plus tôt le capitaine en cas d'impraticabilité de la salle. La rencontre peut être reportée avec l'accord des 2 capitaines. Le responsable de la division devra être tenu informé.
- 5.11 La fourniture et le choix des volants sont laissés aux joueurs (partage des charges), à savoir :
- match entre 2 ou 4 joueurs classés D, R ou N : jeu en plume,
 - En division D4 et supérieures, match entre joueur(s) classé(s) D, R ou N et joueur(s) classé(s) P10, P11 ou P12 : jeu en plume,
 - En division D4 et supérieures, match entre joueur(s) classé(s) P10, P11 ou P12 : au choix sachant que si un seul joueur P décide de jouer en volant plastique c'est son choix qui prévaut,
 - En division D5, match où un P10, P11 ou P12 est présent : au choix du P10, P11 ou P12 sachant que si un seul joueur P décide de jouer en volant plastique c'est son choix qui prévaut
 - **En cas d'oubli de tubes de volant par une équipe, une pénalité d'un point sera appliquée.**
 - Informations sur l'expérimentation des volants hybrides : Pour la saison 2026-2027, pour toute compétition accueillant des joueurs NC, P ou D, il est possible de jouer avec des volants hybrides et synthétiques homologués. En cas de désaccord, le plume ou le plastique prévalent sur l'hybride.
- La rencontre doit se faire avec des volants homologués FFBad.



Comité Départemental
de Badminton



Article 6 : TRANSMISSION DES RESULTATS

- 6.1 La saisie des résultats se fera obligatoirement sous BadNet et les 2 capitaines doivent valider les résultats à l'issue de la rencontre.
- 6.2 Mode d'emploi aux capitaines des IC : [Tuto-IC-Badnet.pdf](#)

Article 7 : CLASSEMENT DES ÉQUIPES

- 7.1 Le classement des équipes par division et par poule s'établira en fonction :
- du classement BadNet (le classement des équipes se fait en fonction du nombre de points, puis la différence de matchs, puis la différence de sets et enfin la différence de points)
 - si égalité totale (jusqu'à la différence de points) entre 2 équipes alors seront pris en compte les résultats de la rencontre ayant opposé les ex æquo.
- 7.2 La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs. Celle-ci marque 3 points, l'équipe perdante marque 1 point et en cas d'égalité la rencontre est déclarée nulle et chaque équipe marque 2 points.
- 7.3 L'équipe terminant première de PR sera déclarée Championne d'Ille-et-Vilaine

Article 8 : REGULATION DES MONTEES ET DES DESCENTES

- 8.1 Pour les montées et les descentes, en cas d'équipes ex-aequo sur le nombre de rencontres en tête et fin de division sera pris en considération l'application de l'article 7.1.
- 8.2 Les montées et descentes :
- Elles seront communiquées au début du championnat en fonction des réinscriptions et des inscriptions en D5.
- A l'issue des play-offs et play-downs, un classement sera établi pour des repêchages pour la saison suivante.
- 8.2.1 Barrage R3/PR :
- En effet si une équipe du 35 termine 10ème ou 11ème de R3, cette équipe disputera un barrage contre la deuxième équipe du 35 pouvant accéder à la R3 et le vainqueur de cette rencontre prend la place dans la liste de repêchage.



8.3 Les barrages, play-off et play-down :

8.3.1 Remarque : toutes les rencontres de barrages, de play-off et de play-down se dérouleront sur 8 matchs : soit 2 simples hommes, 2 simples dames, 1 double homme, 1 double dame et 2 doubles mixtes et un mixte en or en cas d'égalité sauf lors de poule où le mixte en or n'aura pas lieu.

8.3.2 Les lieux des barrages entre 2 équipes seront définis par les responsables de la commission interclubs par tirage au sort

8.3.3 Joueurs et joueuses autorisés à jouer la rencontre :

- * les titulaires de l'équipe : sont déclarés titulaires de l'équipe tout joueur ou toute joueuse ayant participé à 4 rencontres minimum pour cette équipe ;

- * un joueur remplaçant peut participer à la rencontre aux seules conditions du respect des articles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 5.5.6 et que son meilleur classement (à la date de la prise en compte pour la journée de barrage) soit égal ou inférieur à celui du meilleur titulaire quelle que soit la discipline.

(Exemple : le meilleur titulaire a un classement R5/R6/R6, le remplaçant doit avoir un classement maxi R5 quelle que soit la série comme D7/R5/D7)

8.4 Lorsqu'une équipe renonce à sa promotion, sa place est prise par l'équipe suivante au classement. La renonciation à la promotion entraîne la descente de l'équipe dans la division la plus basse du championnat.

8.5 La commission championnat se réserve le droit de faire monter ou descendre plus d'équipes que ne le permet le règlement afin de compléter ou de structurer correctement le championnat.

Article 9 : FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES

9.1 Forfait d'une équipe sur un ou plusieurs matchs :

Pour être valide, même pour un forfait annoncé, en déplacement ou non, les joueurs de l'équipe adverse doivent être présents à l'annonce de chaque match.

9.2 Forfait d'une équipe sur une journée :

Une équipe qui déclare forfait pour une journée sera classée dernière de sa poule. Ses droits d'engagement ne seront pas remboursés. Tous les résultats obtenus contre cette équipe seront déclarés nuls.



Comité Départemental
de Badminton



SoliBad +2BAD

- 9.3 Rencontre jouée hors journée du calendrier :
- pour une rencontre jouée en dehors de la journée sans l'autorisation du responsable du championnat, l'équipe recevra un avertissement.
 - pour une deuxième journée jouée sans autorisation du responsable du championnat, l'équipe sera déclarée forfait, classée dernière de sa poule et ne pourra plus participer au championnat pour la saison en cours.
 - pour une journée jouée en dehors de la semaine de report, les 2 équipes perdent 1 point sur la rencontre, et les résultats individuels des joueurs ne seront pas pris en compte pour leur moyenne personnelle.
- 9.4 Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés :
- Pour tout match effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors les matchs sont déclarés perdus.
- 9.5 Ordre des joueurs :
- Le non-respect de l'article 5.4 entraîne soit la perte des 2 simples hommes, soit la perte des 2 simples dames, soit la perte des 2 doubles mixtes de la « journée » par forfait.
- 9.6 Jouer dans 2 équipes, jouer plus de 2 matchs, jouer en division inférieure, non-inscrit dans BadNet :
- Le non-respect des articles 4.7, 5.4 et 5.9.2 entraîne la perte de tous les matchs du joueur ou joueuse fautif sur la « journée ».

Attention : pour les articles 9.1, 9.5, et 9.6, nous appliquerons le principe du championnat régional où les matchs perdus pour pénalités sont notés 0 à 1 pour le match, 0 à 2 pour les sets et 0/15, 0/15 pour les points auxquels s'ajoute la perte d'un point sur l'ensemble de la rencontre donc -1 sur les points de la rencontre par joueur fautif jusqu'à une limite de 0 point excepté lors de la première sanction où le point de pénalité ne sera pas mis.

Pour l'article 8-4 (joueur non-licencié, non-autorisé ou suspendu) aucune exception ne sera faite, il y aura automatiquement perte d'un point par joueur fautif (jusqu'à une limite de 0 pt pour la rencontre (sur le score la rencontre)

Exemple 1 : une équipe gagne la rencontre 5 à 2 mais avec 1 joueur non licencié qui a fait 2 matchs (1 victoire et 1 défaite) – ce match gagné sur le terrain se transforme en défaite - donc cette équipe ne gagne que par 4 à 3. Et au lieu de marquer 3 points à 1 pour le classement championnat, il y aura donc 2 à 1 (3-1 pour avoir fait jouer un joueur non licencié).



Exemple 2 : une équipe perd une rencontre 3 à 4 mais avec 1 joueur non licencié qui a fait 2 matchs (1 victoire et 1 défaite) - ce match gagné sur le terrain se transforme en défaite - donc cette équipe perd maintenant 2 à 5. Et au lieu de marquer 1 point à 3 pour le classement championnat, il y aura donc 0 à 3 (1-1 pour avoir fait jouer un joueur non licencié).

Remarque : en cas de forfait sur un match dû à une blessure d'un joueur lors d'un match précédent, celui-ci sera perdu 15/0-15/0 sans être sanctionné de -1 sur le résultat de la rencontre (uniquement lors d'un déplacement avec 3 joueurs dans une catégorie)

- 9.7 Le juge-arbitre de la rencontre ou la commission championnat lors d'un conseil d'administration du Comité Départemental, a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats des précédentes rencontres de cette équipe qui ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa division.

Article 10 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionner par le responsable de sa poule.

Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement. Il a été présenté par la commission championnat interclubs d'Ille-et-Vilaine au Conseil d'administration du Comité Départemental qui l'a avalisé le 26/08/2025.

NB : Il est recommandé aux joueurs et joueuses qui font des résumés sur les sites de clubs ou pages des réseaux sociaux ou autres de respecter dans les termes les adversaires et équipes participant au championnat.



Article 11 : ANNEXE MONTEES DESCENTES

Structure du championnat saison 2027/2028

La saison prochaine le championnat IC Mixte se composera des divisions suivantes :

- PR : 1 poule de 6
- dans cette poule pas plus de 2 équipes pouvant accéder à la R3 ne pourront être présentes, les 4 autres équipes seront des équipes qui pourront accéder à la R3.
- les équipes présentes dans cette poule doivent provenir de clubs qui respectent le 100% licenciation.
- D1 : 2 poules de 12
- les équipes présentes dans ces poules doivent provenir de clubs affiliant la totalité de leurs adhérents (100 % licenciation) (excepté pour les clubs promus qui devront se mettre en règle).
- D2 : 3 poules de 12
- D3 : 3 poules de 12
- D4 : 3 poules de 12
- D5 : en fonction du nombre d'équipes inscrites

A noter que pour la division PR, les équipes se rencontrent en match aller/retour. Pour les autres divisions, les équipes ne se rencontrent qu'une fois.

Montées descentes 2026/2027

Les montées/descentes de division dépendent du championnat régional.
Vous trouverez ci-dessous, les différentes hypothèses.

Cas 1 : 0 descente de régionale

Division	Montées	Descentes
PR	1 : L'équipe la mieux classée pouvant accéder à la R3	1 : la dernière de la poule
D1	2 : Le premier de chaque poule	2 : le dernier de chaque poule
D2	3 : le premier de chaque poule	3 : le dernier de chaque poule
D3	4 : le premier de chaque poule + le vainqueur de la poule opposant les 2e	3 : le dernier de chaque poule
D4	4 : le premier de chaque poule + le vainqueur de la poule opposant les 2e	5 : le dernier de chaque poule et les 2 derniers de la poule des 11èmes
D5	6 : le premier de chaque poule	

Cas 2 : 1 descente de régionale

Division	Montées	Descentes
PR	1 : L'équipe la mieux classée pouvant accéder à la R	2 : les 2 derniers de la poule
D1	2 : Le premier de chaque poule	3 : Le dernier de chaque poule + Le perdant de la confrontation entre les 11 ^e
D2	3 : Le premier de chaque poule	3 : Le dernier de chaque poule
D3	3 : Le premier de chaque poule	3 : Le dernier de chaque poule
D4	3 : Le premier de chaque poule	6 : Les 2 derniers de chaque poule
D5	6 : Le premier de chaque poule	

Cas 3 : 2 descentes de régionale

Division	Montées	Descentes
PR	1 : L'équipe la mieux classée pouvant accéder à la R3	3 : Les 3 derniers de la poule
D1	2 : Le premier de chaque poule	4 : Les 2 derniers de chaque poule
D2	3 : Le premier de chaque poule	4 : Le dernier de chaque poule + le dernier de la poule des 11 ^e
D3	3 : Le premier de chaque poule	4 : Le dernier de chaque poule + le dernier de la poule des 11 ^e
D4	3 : Le premier de chaque poule	7 : Le dernier de chaque poule + le dernier de la poule des 10 ^e
D5	6 : Les 2 premiers de chaque poule	

Cas 4 : 3 descentes de régionale

Division	Montées	Descentes
PR	1 : L'équipe la mieux classées pouvant accéder à la R3	4 : les 4 derniers de la poule
D1	2 : Le premier de chaque poule	6 : Les 3 derniers de chaque poule
D2	4 : Le premier de chaque poule + le vainqueur de la poule des 2 ^e	6 : Les 2 derniers de chaque poule
D3	4 : Le premier de chaque poule + le vainqueur de la poule des 2 ^e	6 : Les 2 derniers de chaque poule
D4	4 : Le premier de chaque poule + le vainqueur de la poule des 2 ^e	8 : les 2 derniers de chaque poule et les 2 derniers de la poule de play-down entre les 10 ^{èmes} de chaque poule
D5	6 : Les 2 premiers de chaque poule	